

LIANE (SORTIES VACANCES SCOLAIRES ET ACTIVITÉS DU REFUGE), CONCEPT DE PROTECTION CORONAVIRUS

(Etat au 3 juin 2020, susceptible d'être modifié en fonction des dispositions édictées par la Confédération et/ou le canton).

N.B. Les règles qui figurent ci-dessous pour les parents s'adressent également aux autres répondants inscrivant des enfants aux activités ou les amenant à ces activités (éducateurs, instituteurs p. ex.).

Avant les activités

- Les parents, les animateurs et les accompagnants lisent attentivement le présent concept de protection et l'apportent signé et daté au départ de l'activité ;
- A réception des modalités pratiques de l'activité par mail, les parents communiquent à Liane un numéro de téléphone où ils peuvent être atteint en tout temps durant l'activité, de manière à ce qu'ils puissent immédiatement venir rechercher leur enfant en cas de symptômes ;
- Si un enfant ou son entourage présentent avant l'activité des symptômes empêchant la participation à la sortie, les répondants de l'enfant avertissent immédiatement le responsable de l'activité (par mail à lianeuchatel@gmail.com ou au numéro de téléphone indiqué par le responsable), de manière à ce que la place disponible puisse être proposée à un autre enfant ;
- Si eux-mêmes ou leur entourage présentent des symptômes, les animateurs et les accompagnants avertissent immédiatement le responsable de l'activité par les mêmes canaux ;
- L'activité est annulée si l'animateur présente des symptômes. Liane avertit les participants à la sortie à réception de cette information, en principe par mail.

Accueil des participants

- L'heure de rendez-vous est respectée précisément par tous les participants;
- Un seul parent ou répondant amène l'enfant au lieu de rendez-vous ;
- Les distances de sécurité et les gestes barrière sont respectés lors de la remise de l'autorisation parentale et de la participation financière au responsable de l'activité.

Organisation et déroulement des activités

N.B. Les accompagnants et les enfants présentant eux-mêmes des symptômes ou dont l'entourage présente des symptômes ne peuvent pas participer aux activités.

Liane se réserve le droit de modifier si besoin le nombre d'enfants admis lors des sorties, d'adapter le déroulement des activités, ou au pire d'annuler des sorties et ce, suivant l'évolution de la situation et les recommandations faites par l'État. Le cas échéant, les parents, les animateurs et les accompagnants en sont avertis au plus vite par Liane, en principe par mail.

- Le nombre d'enfants est limité à 12 par activité, pour que les distances puissent être respectées plus facilement ;
- Le transport sur le lieu des activités n'est en principe pas organisé par Liane (voir les indications sur le programme). De ce fait, nous avons baissé un peu le prix des activités.
- Les activités à l'extérieur sont privilégiées (encore plus que d'habitude !) et les jeux de proximité sont évités ;
- La distance préconisée par l'OFSP est respectée par les adultes envers les enfants (sauf en cas d'urgence) et les gestes barrière sont mis en pratique ;
- Un rituel de salut à distance est mis en place lors de chaque activité pour remplacer les saluts habituels (serrage de mains, bises) ;
- Liane ne fournit pas de repas ou collations et les enfants amènent leur propre picnic et leurs couverts ;
- Si les activités impliquent du matériel, chaque participant dispose de son propre matériel (fourni par l'animateur ou par Liane, ou amené par les participants, en fonction de l'activité) et s'abstient d'utiliser le matériel des autres participants ;
- Liane veille à ce que du matériel de protection soit à disposition (accès à un lavabo pour se laver les mains ou désinfectant selon le type d'activité, en cas de nécessité masque + gants jetables et sacs plastique pour ces déchets) ;
- Les animateurs qui accueillent des activités s'engagent à mettre à disposition des participants des infrastructures pour assurer l'hygiène (essentiellement l'accès à un lavabo préalablement désinfecté) et suffisamment de matériel pour chaque enfant, lorsque le lieu ou le type d'activité s'y prête et que cela a été convenu avec le responsable de l'activité ;
- Si un enfant présente des symptômes en cours d'activité, il est muni d'un masque et isolé du groupe avec un accompagnant également muni d'un masque, jusqu'à ce que l'un de ses parents vienne le rechercher sur place ;

Après les activités

- L'heure de rendez-vous est respectée précisément par la personne qui vient rechercher l'enfant ;
- Un seul parent vient rechercher l'enfant et il respecte les distances de sécurité et les gestes barrière à cette occasion ;
- Tous les intéressés (animateurs, responsables d'activité, accompagnants, parents ayant amené des enfants à l'activité) avertissent immédiatement Liane (par mail à lianeuchatel@gmail.com ou au numéro de téléphone indiqué par le responsable d'activité) si eux-mêmes ou des personnes de leur entourage présentent des symptômes dans les jours qui suivent la sortie ;
- Liane en avertit immédiatement les autres participants à l'activité, au numéro de téléphone indiqué par ces derniers ou par mail s'ils ne peuvent pas être atteints par téléphone.

Lu et approuvé : *Date et signature du destinataire du concept de protection*